

58^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

22 et 23 avril 2026

Clermont-Ferrand (63)

**Rapport d'activités
- Entraide-**

ENTRAIDE

Vanessa MAGNIER, vice-présidente

Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »



Composition

La commission permanente des Affaires Immobilières est composée en 2025, de quatre représentants des ASCE et de quatre élus FNASCE.

Responsable : Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Pascal BLANDEL (ASCE 56)

Jean-Marc CANET (ASCE 46)

Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral)

Serge GOENAGA (ASCE 33)

Vanessa MAGNIER (vice-présidente Entraide de la FNASCE)

Jacky MOUSSET (ASCE 17)



Missions

La CPAI est compétente pour tout ce qui concerne les affaires immobilières et les UA.

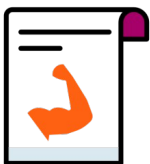
La commission travaille sur :

- le suivi des dossiers des UA, la gestion des UA appartenant à la FNASCE (6 UA) ;
- l'aide et les conseils aux ASCE gestionnaires d'UA ;
- la proposition d'outils d'aide pour les gestionnaires UA ;
- la mise en place de la politique d'aides pour les UA (achat et travaux) ;
- la gestion du logiciel Olgua ;
- les aides financières et les avances pour travaux sur les UA ;
- les aides financières pour l'acquisition d'une UA ;
- la préparation et l'animation de l'atelier des journées DASCE ;
- l'anticipation sur les futures évolutions du mouvement.



Réunions

La commission s'est réunie les 5 juin et 27 octobre 2025 en visioconférence, et les 4 et 5 décembre 2025 à la Défense pour traiter les demandes d'aides et avances des ASCE et les différents dossiers.



Bilan 2026

Bilan des séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

Le parc immobilier de la FNASCE qui permet d'accueillir nos adhérents tout au long de l'année, est composé de 315 unités d'accueil, dont 206 « État » conventionnées avec les services du Ministère.

Régulièrement la CPAI reçoit des demandes d'aides ou avances pour préserver ce patrimoine nécessaire à notre action sociale.

Les demandes d'UA en 2025

- 16583 ont été enregistrées sur Olgua.



Traitement des demandes

- 6 383 familles se sont vues attribuer une UA ;
- 8205 demandes n'ont pu être honorées cette année ;
- 1995 séjours ont été refusés/annulés par les adhérents pour diverses raisons.

Bilan des aides pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

16 dossiers ont été étudiés en 2025 pour un montant de 97 454,85 € d'aides aux travaux/acquisition d'un mobile-home et 194 440 € d'aide à l'acquisition d'une UA :

- 7 rénovations d'UA État (ASCE 06, 33, 31, 31 NSO, 44, 73) ;
- 1 rénovation d'UA en bien propre (ASCE 61) ;
- travaux dans un camping (ASCE 11) ;
- la rénovation d'une salle d'activité (ASCE 66) ;
- l'acquisition de 4 UA en biens propre (ASCE 38, 34, 2A, 56) ;
- 1 acquisition de mobile-home (ASCE 89).

Le dossier de l'ASCE 85 n'a pas été examiné car incomplet. Le dossier de l'ASCE 62 n'a pas été examiné car envoyé trop tard. Il sera examiné en 2026.

La CPAI a formulé des avis favorables sur 10 dossiers travaux/acquisition mobile-home, en demandant la fourniture de la convention de mise à disposition signée entre l'ASCE et l'administration locale pour les biens Etat, qui couvre la durée de l'amortissement des travaux envisagés.

Pour les acquisitions en biens propres, les travaux et l'acquisition d'un mobile-home une convention est signée entre l'ASCE et la FNASCE. Les ASCE ont notamment l'engagement d'offrir des séjours gratuits.

Les dossiers de l'ASCE 63 et 28 n'ont pas eu un avis favorable.

20 000 € d'avances ont été accordées en 2025.

Les aides qui peuvent être accordées

● Les aides travaux ou acquisition (hors Fonds de Solidarité Unités d'Accueil - FSUA)

Ces aides vont de **1 500 € à 10 000 €** selon des critères tenant compte de la nature du bien immobilier (mobile-home ou UA/bien immobilier en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 à 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers, une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir au minimum un séjour gratuit, pendant une durée minimale de 4 ans. Les ASCE qui ne sont pas éligibles au FSUA peuvent bénéficier des aides prévues dans la charte de gestion, que ce soit pour des travaux ou pour l'achat d'une nouvelle UA.

● Les aides au titre du FSUA

Lors du congrès de Marseille en 2018 il a été adopté l'extension du Fonds de Solidarité Unités d'Accueil (FSUA) accessible aux ASCE ne disposant pas d'UA en dur et en bien propre et qui souhaitent en acquérir une. L'aide peut être de 80 000 € maximum pour un premier bien. L'aide pour l'achat d'une seconde ou troisième UA peut être de 40 000 € maximum.

Bilan des aides accordées au titre du FSUA

- **2014** : l'ASCE 05 a obtenu une aide de 35 000 € et un prêt de 7 000 €. Elle a aujourd'hui entièrement remboursé son prêt ;
- **2017** : l'ASCE 38 a obtenu une aide 38 000 € ;



- **2018** : l'ASCE 61 a obtenu une aide de 30 000 € et l'ASCE 2A 25 000 € ;
- **2020** : l'ASCE 34 a obtenu une aide de 50 000 € ;
- **2022** : l'ASCE 39 a obtenu une aide de 25 000 € ;
- **2024** : l'ASCE 39 a obtenu une aide de 20 000 € pour un second bien.
- **2025** : l'ASCE 38 a obtenu une aide de 40 000 € pour un second bien. L'ASCE 34 a obtenu une aide de 40 000 € pour un second bien. L'ASCE 2A a obtenu une aide de 40 000 € pour un troisième bien. L'ASCE 56 a obtenu une aide de 74 440 € pour un premier bien.

Les travaux de la CPAI en 2025

La CPAI a travaillé sur un questionnaire sur l'accessibilité des UA à mettre en ligne sur OLGUA et sur les bonnes pratiques pour l'adhérent pour une demande d'UA.

Elle a travaillé sur un modèle de dossier pour les demandes FSUA, mais aussi sur certaines règles pour les avances, la possibilité de présenter un dossier de demande d'aide avec plusieurs tranches de travaux sur plusieurs années, ainsi que sur la notion de travaux lourds.

Le retour des indicateurs figurant dans la convention pluriannuelle d'orientation, demandés par le ministère, fait partie des missions de la CPAI, de même que le recensement des biens État.

Elle doit également s'assurer que les biens État disposent d'une convention de mise à disposition.

L'État des biens État a été recensé en 2025 à la demande de la mission inter ministérielle sur l'immobilier de l'État (MISIM).

Perspectives 2026

Les orientations pour 2026

Simplifier l'enquête annuelle sur les UA Etat pour répondre à la convention pluri-annuelle d'orientation (2023-2026) signée avec le ministère.

Anticiper les évolutions du parc immobilier de l'État et augmenter le fonds FSUA (fonds de solidarité unité d'accueil) pour permettre d'augmenter le parc immobilier des ASCE en bien propre.



Le mot

Le mot final

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail et leur investissement dans ces travaux.

Vanessa MAGNIER
Vice-présidente Entraide

Sandrine BALAICOURT
Responsable de la commission

Commission permanente "Action Sociale"

Fonctionnement

La commission permanente de l'action sociale (CPAS) est composée en 2025, de neuf (9) représentants des ASCE, deux (2) élus FNASCE et d'un permanent référent.



Responsable : Pascal DOBEL (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint :
Autres membres : Aude CARRE (ASCE 44)
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)
Christine HENNE (retraîtée ASCEE 05)
Stéphanie FERAT (ASCE 94)
Guy LONGUEMARE (ASCE 34)
Liliane LUONGO (retraîtée ASCE 83)
Peggy PULVERIN (ASCE 36)
Michel NICOT (ASCE 91)
Nadine RAKOTOARISOA (ASCE 35)

Chargé de dossier : Sandrine BROYART (mise à disposition de la FNASCE)



La commission travaille sur :

- les séjours gratuits ;
- les aides aux séjours en colonies de vacances ;
- les aides aux transports
- les aides spécifiques aux adhérents ;
- les supports de communication de l'action sociale
- la préparation et l'animation de l'atelier des journées DASCE.



Cette commission s'est réunie 3 fois en 2025 :

- En février pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques ;
- En juillet pour la préparation des journées DASCE et de l'atelier entraide
- En novembre, pour l'attribution des séjours gratuits printemps et pour les divers sujets liés à l'entraide.



Séjours gratuits

Les demandes de séjours gratuits pour le printemps sont restées stables, 32 demandes pour 37 en 2024.

La période « pour tous » n'a pas été très demandée, seulement 16 dossiers reçus et attribués. 107 dossiers pour la saison estivale ont été étudiés lors de la commission, soit un peu plus de demandes de séjours gratuits que l'an dernier (73 dossiers reçus à la même période, mais dû à la mise en place de OLGUA).

Cela reste peu comparé aux autres années, mais il n'y a pas vraiment d'explication à cette baisse de demandes pour la saison estivale.

Parmi toutes les demandes, ont été traités en priorité :

- 5 familles Veufs et Orphelins du Ministère (V.O.M)
- 5 dossiers pour des personnes en situation de handicap (dont 2 devant impérativement être en logement accessibles)
- 2 dossiers pour des maladies invalidantes

7 demandes ont été refusées, car les familles concernées avaient déjà obtenu un séjour en 2024.
1 demande a été refusée du fait du revenus fiscal de référence trop élevé (erreur de calcul).

Année 2025	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés	32	107	16	155
Nombres de familles qui sont parties	27	91	16	134

Les offres de séjours

- 95 semaines offertes par les ASCE
- 18 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE (dont 2 séjours PMR)
- 7 semaines achetées aux ASCE
- 14 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton)

Au total, ce sont **134** familles qui sont parties en vacances, **513** personnes ont profité de ces séjours gratuits, dont **201** enfants.



Aides individuelles

Aides au transport (accordées suite aux séjours gratuits)

- 89 demandes pour 42 ASCE pour un montant de 8 770 €

Aides aux séjours en colonie de vacances

- 18 demandes pour 20 enfants et 11 ASCE pour un montant de 3 826 €



Aides aux challenges

- Aucune demande d'aide aux challenges n'a été faite en 2025..... 0 €

Aides exceptionnelles

- Aucune demande d'aide exceptionnelle n'a été faite en 2025..... 0 €

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **12 596 €**

Détail de l'entraide pour l'année 2025

● Achat séjours partenariat	19 723 €
● Aides semaines offertes par les ASCE	35 226 €
● Aides semaines offertes par la FNASCE Argenton	2 800 €
● Achat séjours supplémentaires aux ASCE	2 980 €
● Aides financières par les ASCE (participation par chèque ou virement)	10 000 €
● Aides Individuelles (colonies+transports+aides exceptionnelles)	12 596 €

Pour un montant total de **83 325 €**

Les journée DASCE – Luchon (Organisées par l'ASCE 31)

Atelier entraide :

57 participants étaient présents durant l'atelier et 13 personnes pour l'animation, soit 70 personnes au total (chiffre qui a pu fluctuer selon les changements d'ateliers au cours de ces DASCE).

Un retour détaillé sur la mallette de l'entraide a été fait, en informant sur les diverses aides proposées de l'action sociale ou les affaires immobilières.

Un exemple concret de l'achat d'une unité d'accueil a été présenté par Nathalie Pinset de l'ASCE 16, afin de motiver les ASCE à franchir le pas pour investir dans l'immobilier, permettant de proposer un nouveau patrimoine social aux adhérents.

En petits groupes, les participants ont pu partager leurs différentes actions solidaires proposées dans leurs ASCE, en évoquant les succès, comme les difficultés rencontrées pour la mise en place de ces différentes actions.

Nous avons pu ressentir toute la passion, l'émotion des bénévoles ou acteurs de ces expériences au sein des ASCE.

Séjours en France – Actifs libérés

Un séjour « tourisme » pour les retraités, a été organisé par l'ASCE 73, 50 actifs libérés ont pu découvrir les richesses culturelles et naturelles de la Savoie.

Les retours de satisfaction ont été très enthousiastes sur l'organisation et le programme proposé.

Nous remercions vivement l'ASCE 73 pour la grande réussite de ce séjour.





La commission Action Sociale remercie tous les acteurs essentiels de l'entraide pour cette année 2025 : les ASCE, les URASCE, les bénévoles, les adhérents.

La générosité et l'humanité sont toujours au coeur des ASCE, dans un contexte parfois difficile, alors nous continuerons d'oeuvrer pour offrir du bonheur aux familles, aux enfants.

Merci à toutes et tous !



Priorité est de renforcer l'accès aux séjours gratuits, en particulier pour la période estivale, après la baisse significative constatée à l'été 2025. Sans en connaître précisément les causes, cette évolution nous invite à réaffirmer notre engagement en faveur de l'entraide.

Le relèvement du seuil maximal de revenus permettra certainement, d'offrir des séjours à un plus grand nombre d'adhérent.

La clarification des modalités de calcul des revenus, présentée lors des journées DASCE aux VP Entraide et aux présidents, permettant notamment grâce à OLGUA une identification plus aisée des bénéficiaires potentiels.

En 2026, notre projet associatif s'inscrit donc dans une dynamique de :

- meilleure accessibilité grâce à Olgua,
- communication renforcée et partagée,
- suivi attentif des demandes.

Permettre à un plus grand nombre d'adhérents éligibles d'accéder effectivement aux séjours gratuits et réaffirmer la dimension d'entraide de notre action.



Le mot

Le mot final

La commission Action Sociale remercie tous les acteurs essentiels de l'entraide pour cette année 2025 : les ASCE, les URASCE, les bénévoles, les adhérents.

La générosité et l'humanité sont toujours au coeur des ASCE, dans un contexte parfois difficile, alors nous continuerons d'œuvrer pour offrir du bonheur aux familles, aux enfants.

Merci à toutes et tous !

Vanessa MAGNIER
Vice-présidente Entraide

Pascal DOBEL
Responsable de la commission